

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

2^{ème} RÉUNION DE 2010

Séance du 23 février 2010

CG 10/2^{ème}/I-05

**SERVICE D'ASSISTANCE AU TRAITEMENT
DES EFFLUENTS ET AU SUIVI DES EAUX
(SATESE)**

BUDGET PRIMITIF POUR 2010

—
Le SATESE propose son appui technique aux collectivités du département dans le domaine de l'assainissement et de l'entretien des cours d'eau. Il apporte également son expertise pour le compte du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour le suivi de la qualité des eaux de rivières. En outre, il lui a été récemment confié la réalisation d'un inventaire des zones humides de notre département.

J'ai l'honneur de soumettre à l'examen de notre Assemblée le projet de budget primitif pour 2010 du SATESE tel qu'il a été adopté par le conseil de gestion du service dans sa séance du 18 janvier 2010.

Ce projet s'élève en mouvements réels à 704 100 €, et les dépenses s'établissent de la façon suivante :

*** SECTION D'INVESTISSEMENT**

<u>Compte 23</u>	Immobilisations en cours	<u>49 100,00 €</u>
	Total des dépenses d'investissement	49 100,00 €

*** SECTION DE FONCTIONNEMENT**

– CHAPITRE 011 Charges à caractère général

<u>Compte 60</u>	Achats	19 100,00 €
<u>Compte 61</u>	Autres charges externes – Services extérieurs	20 800,00 €
<u>Compte 62</u> (sauf 621)	Autres services extérieurs	132 600,00 €
	Sous total des dépenses du chapitre 011	<u>172 500,00 €</u>

– CHAPITRE 012 Charges de personnel et frais assimilés

<u>Compte 6215</u>	Personnel affecté	2 100,00 €
<u>Compte 633</u>	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	5 300,00 €
<u>Compte 64</u>	Charges de personnel	<u>474 000,00 €</u>
	Sous total des dépenses du chapitre 012	481 400,00 €

– CHAPITRE 67 Charges exceptionnelles 100,00 €

– CHAPITRE 022 Dépenses imprévues 1 000,00 €

Total des dépenses de fonctionnement 655 000,00 €

TOTAL GENERAL DES DEPENSES..... 704 100,00 €

L'ensemble de ces dépenses est équilibré par les **recettes** suivantes :

*** SECTION D'INVESTISSEMENT**

Compte 10 Dotations, fonds divers, réserves 4 810,00 €

Total des recettes d'investissement 4 810,00 €

*** SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**– CHAPITRE 70 Produits des services, du domaine et ventes
diverses** 18 000,00 €

– CHAPITRE 74 Dotations et participations 681 290,00 €
(dont montant de la dotation départementale pour 2010 :
383 000 €, identique à celle versée en 2009).

Total des recettes de fonctionnement 699 290,00 €

TOTAL GENERAL DES RECETTES..... 704 100,00 €

Concernant l'exercice 2010, je souhaite vous préciser les coûts et les financements des missions confiées au SATESE qui se répartissent comme suit :

	DEPENSES	RECETTES (pourcentage de participation)			
	Coûts	Département	Agence de l'eau	Communes Ctés de Cmnes	Autres
Suivi des stations d'épuration	287 979,58 €	58,00 %	28,30 %	14 %	
Assistance technique à l'assainissement non collectif	175 985,42 €	57,00 %	3,00 %	40,00 %	
Animation territoriale à la gestion des rivières	78 070,42 €	55,00 %	45,00 %		
Suivi de qualité de l'eau	62 841,67 €	75,00 %	25,00 %		
Zones humides	83 454,58 €	40,00 %	60,00 %		
Prestations de service	15 768,33 €			88,00 %	12,00 %
Activité globale	704 100,00 €				

Je vous saurais gré de bien vouloir vous prononcer sur le budget primitif 2010 du SATESE tel qu'il vient de vous être présenté en dépenses et en recettes.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis du Conseil de gestion réuni le 18 janvier 2010,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve le budget primitif pour 2010 du SATESE, qui s'équilibre en mouvements réels à 704 100 € ;
- Prend acte de la répartition suivante des coûts et financements des missions confiées au SATESE pour 2010 :

	DEPENSES	RECETTES (pourcentage de participation)			
	Coûts	Département	Agence de l'eau	Communes Ctés de Cmnes	Autres
Suivi des stations d'épuration	287 979,58 €	58,00 %	28,30 %	14 %	
Assistance technique à l'assainissement non collectif	175 985,42 €	57,00 %	3,00 %	40,00 %	
Animation territoriale à la gestion des rivières	78 070,42 €	55,00 %	45,00 %		
Suivi de qualité de l'eau	62 841,67 €	75,00 %	25,00 %		
Zones humides	83 454,58 €	40,00 %	60,00 %		
Prestations de service	15 768,33 €			88,00 %	12,00 %
Activité globale	704 100,00 €				

Adopté à l'unanimité.

Le Président,